



# **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Publication parue le 11 octobre 2016  
Publication parue le 11 octobre 2016

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SOMMAIRE GENERAL

### Compte rendu du bureau du 15 septembre 2016

- ❖ **Délibération n° 030 /2016** : Demande de financement à la Région pour l'ingénierie touristique.  
Pages 3 à 6
- ❖ **Délibération n° 031 /2016** : Demande de financement à la Région pour les circuits du patrimoine.  
Pages 6 à 10
- ❖ **Délibération n°032/2016** : Demande de Subvention à l' Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de participations financières aux communes volontaires du SMPPV (hors contrats de rivière) pour la réalisation de Plans de gestion alternatifs à l'usage des pesticides.  
Pages 11 à 13

**Les délibérations n° 030 à 032 ont été transmises au contrôle de légalité le 11 octobre 2016.**

## COMPTE RENDU DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE

**DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2016**

**ETAIENT PRESENTS :**

***CC Comté de Provence :***

Monsieur Bernard VAILLOT, Président  
Madame Josette PONS, membre  
Monsieur Didier BREMOND, membre

***CC Provence Verdon :***

Monsieur Bernard de BOISGELIN, membre  
Monsieur Daniel NIRONI, Vice-Président  
Madame Annie CHARRIER, membre

***CC Val d'Issole :***

Monsieur André GUIOL, Vice-Président  
Monsieur Gérard FABRE, membre  
Monsieur Jean-Pierre MORIN, membre

***CC Sainte Baume Mont Aurélien :***

Madame Christine LANFRANCHI DORGAL, membre  
Monsieur Franck PERO, Vice-Président  
Madame Mireille BŒUF, membre

**Délibération n°030 - Demande de financement à la Région pour l'ingénierie touristique.**

Le 12 décembre 2012 les membres du Comité Syndical adoptaient à l'unanimité le Schéma de développement et d'organisation touristique durable de la Provence Verte.

Ce Schéma propose un positionnement stratégique décliné en trois axes :

- Axe 1 : Renforcer le positionnement « Territoire de qualité » et développer un tourisme durable
- Axe 2 : Structurer l'offre touristique et les activités
- Axe 3 : Organiser, développer et promouvoir le territoire touristique.

Ce sont au total trente-cinq actions qui y sont programmées.

La mise en œuvre des actions définies dans cette feuille de route stratégique nécessite la mobilisation

d'une ingénierie touristique en interne.

En termes d'ingénierie touristique, en 2017, les priorités seront, en lien avec l'Office de Tourisme de la Provence Verte et le Pays d'art et d'histoire

## **I- Le développement de l'offre pleine nature :**

*balisage des sentiers de randonnée, développement de l'itinérance, création de randonnées patrimoine avec outil numérique de communication et installation de panneaux de début de randonnée (phase 2)*

### **a) Création et installation de panneaux de début de randonnée (phase 2)**

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Var préconise depuis plusieurs années la mise en place de panneaux de début de randonnée permettant

- une identification par les visiteurs (touristes et habitants de la Provence Verte) du point de départ de la randonnée
- de fournir aux randonneurs des informations sur le sentier proposé : carte du parcours, durée, dénivelé, points d'intérêt rencontrés, labels et agréments, ...
- d'encourager les comportements éco-responsables dans le milieu naturel.

Une action répondant à cet objectif a été inscrite dans le Schéma de Développement et d'Organisation Touristique Durable de la Provence Verte 2013-2018 (axe 1- Renforcer le positionnement de territoire de qualité et développer un tourisme durable -> Mesure 4- Faire de nos visiteurs des éco-visiteurs, action 2- Informer et sensibiliser les visiteurs dans les Offices de Tourisme et sur les sites touristiques.

Ce projet de panneaux de début de randonnée – correspondants aux thèmes centraux de la qualité de l'offre et du développement d'un tourisme durable - s'inscrit donc dans une stratégie touristique globale du Pays de la Provence Verte.

Une première phase a été programmée (aide FRDT) pour les 27 sentiers figurant dans le TopoGuide® *La Provence Verte ... à pied*. Il s'agirait de mettre en place l'équivalent pour l'ensemble des sentiers inscrits dans la convention (45 à ce jour, augmentation prévue).

### **b) Création d'un outil innovant de découverte du territoire**

Le SMPPV souhaite mettre en place un outil innovant pour **découvrir le patrimoine** naturel et culturel de la Provence Verte. Cette application mobile proposerait des **itinéraires de balades et de randonnées géolocalisés et interactifs**, préétablis ou à la carte, animés par

- des visites virtuelles de monuments non ouverts à la visite (chapelles, châteaux...),
- de la réalité augmentée (pour les sites archéologiques notamment),
- des explications sur le patrimoine naturel (découverte de la faune et de la flore avec éléments visuels et sonores), le patrimoine culturel,
- des informations pratiques sur les prestations touristiques à proximité (hôtels, restaurants, boutiques, activités et sites à visiter...).

Ce produit touristique s'adresserait aux touristes mais aussi aux habitants de la Provence Verte, pour accompagner leur appropriation du territoire et en faire les ambassadeurs.

Cette application mobiliserait les données suivantes :

- Base de données « Inventaire du Patrimoine » du Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte (patrimoine matériel et immatériel)
- Base de données de l'Office de Tourisme (sites touristiques et culturels, prestataires hébergement, restauration et activités ...)
- Traces GPX des sentiers de randonnée figurant dans la convention de balisage.
- Base de données patrimoine naturel (à créer sur la base des éléments existants : Natura 2000, PNR...).

## **II- La réalisation d'un travail sur l'identité visuelle de la Provence Verte pour**

Le périmètre de la Provence Verte s'est étendu début 2015 avec l'intégration de Artigues, Ginasservis, St Julien le Montagnier, Rians et La Verdière. Il se recoupe désormais avec celui de deux Parcs Naturels Régionaux

- le PNR du Verdon (communes de Ginasservis, St Julien el M. et La Verdière)
- le PNR de la Ste Baume en préfiguration (communes de Nans-les-Pins, Plan d'Aups, Pourrières, Pourcieux, Rougiers, Mazaugues, La Roquebrussanne, Garéoult, Méounes, Néoules, Tourves, La Celle, Brignoles).

Avoir au nord une entrée sur le Verdon, destination à forte notoriété, et au Sud une ouverture sur la Sainte-Baume et l'aire marseillaise représente pour la destination Provence Verte une véritable opportunité.

Il serait souhaitable que la Provence Verte puisse intégrer cette nouvelle dimension dans sa communication, visuelle notamment, et qu'une articulation soit pensée avec celle des PNR du Verdon et de la Sainte-Baume.

Par ailleurs, une nouvelle communauté d'agglomération va voir le jour dans les mois à venir, regroupant 3 des 4 communautés de communes actuellement rassemblées au sein de la Provence Verte, imposant d'actualiser l'identité visuelle et également le nom de la destination. L'agglomération devrait s'appeler Provence verte, le territoire élargi devra donc revoir son appellation (Provence Verte Verdon par exemple)

Dans cet objectif le territoire a besoin de réfléchir à sa nouvelle appellation, de remettre à plat les différents logos Provence Verte et la charte visuelle et d'articuler les différents territoires entre eux d'un point de vue touristique et communication.

## **II- L'augmentation de la fréquentation hors saison avec la structuration de l'offre de randonnée mais aussi de tourisme spirituel et de vinotourisme,**

En poursuivant le travail entamé via l'adhésion à l'association Villes sanctuaires en France et la labellisation Vignobles et Découverte ...

## **III- La mise en valeur touristique du patrimoine.**

En poursuivant la valorisation touristique et la communication sur les actions du pays d'Art et d'histoire et de l'inventaire du patrimoine

## **IV- La finalisation de la réorganisation des accueils touristiques :**

La Provence Verte gère aujourd'hui directement 8 antennes touristiques. Il reste à finaliser l'organisation de ces accueils sur la communauté de Provence Verdon en lien avec l'intégration des nouvelles communes de ex Verdon Mont Major

#### **V- L'ingénierie de projets touristiques**

La mission consiste également à accompagner tout porteur de projet public ou privé dans la conception de son projet touristique.

#### **V- développement du partenariat local, animation de la commission tourisme, lien avec les partenaires institutionnels**

Le Pays étant en charge de la stratégie touristique, un gros travail d'animation territoriale est nécessaire.

Coût prévisionnel de l'opération :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Accompagnement de projets : chargée de mission tourisme à temps plein sur 12 mois (2017)	50 000 €	Autofinancement	22 000 €
Frais généraux	2 000 €	CR Paca	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 000 €</b>

#### **Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De solliciter le conseil régional pour le financement de l'ingénierie touristique de la Provence Verte pour l'année 2017 à hauteur de 30 000 € pour un montant prévisionnel de l'opération de 52 000 € conformément au tableau ci-dessus
- D'autoriser le président à signer tout acte à intervenir relevant de cette opération

#### **Délibération n° 031 - Demande de financement à la Région pour les circuits du patrimoine.**

#### **CONTEXTE**

---

Le Pays de la Provence Verte est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représentent l'appropriation de

leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'engagement suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La volonté de « La Provence Verte » de s'inscrire dans le réseau national « Villes et Pays d'art et d'histoire » se traduit par l'utilisation du label pour :

- **Mieux connaître** en favorisant la recherche, parfois en l'initiant, et surtout en centralisant la documentation existante au sein d'un centre de ressources
- **Sensibiliser** la population pour créer une prise de conscience collective de la richesse du patrimoine local
- **Valoriser** l'existant pour encourager les actions de remise en état du bâti dans un souci de protection, en apportant une aide technique
- **Structurer** pour organiser une offre cohérente d'actions à proposer à l'ensemble du territoire
- **Diffuser** en mettant à la disposition du public les clés nécessaires à la bonne compréhension de la culture et du patrimoine local
- **Coopérer** en favorisant la création de contacts dans un but de partage d'expériences et de savoirs
- **Exploiter** en utilisant le patrimoine comme support d'une activité mais dans un souci permanent de conservation

## CONTENU DE L'ACTION

---

La **présentation du patrimoine** dans toutes ses composantes et la **promotion** de la qualité

architecturale font partie des missions du Pays d'art et d'histoire.

Afin de renforcer la connaissance et la protection de l'architecture et du patrimoine de la Provence Verte, le Pays d'art et d'histoire propose aux communes la création de circuits- découverte et la pose d'une signalétique historique (panneaux en lave émaillée).

Ces circuits sont un atout pour les villages et permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine en toute autonomie.

Dans un souci d'uniformisation, le Pays d'art et d'histoire a conçu une charte graphique pouvant être reprise par cette signalétique.

Le Pays d'art et d'histoire propose aux communes d'effectuer :

- la conception du circuit
- les recherches scientifiques nécessaires à la conception du contenu
- la rédaction des textes
- le suivi technique du projet jusqu'à sa réalisation

Déroulement du projet :

- Les panneaux sont conçus par le Pays d'art et d'histoire en collaboration avec un Comité de Pilotage réuni par la commune
- Ils sont installés dans la commune à des emplacements jugés stratégiques pour le passage des visiteurs et ayant un intérêt historique et patrimonial (les emplacements sont validés par le Comité de Pilotage)
- Les panneaux sont installés par les services techniques de la commune

La matière choisie pour la fabrication des panneaux est la lave émaillée, pour son élégance et sa solidité. Ces panneaux prennent deux formes distinctes :

- Panneau de format 30x40 cm en accroche murale
- Panneau de format 30x40 cm sur empiètement métallique

Les deux types de panneaux sont adaptés aux publics à mobilité réduite ou de petite taille ; leur positionnement permet une lecture aisée pour ces publics spécifiques :

- Panneau situé à 1,10 m de hauteur pour l'accroche murale
- Pupitre à 90 cm de hauteur depuis le point central de la plaque



Ces circuits sont complétés par la conception de dépliants « Laissez-vous conter... ». Ces dépliants peuvent prendre différentes formes (4 volets, 8 pages, 12 pages) et utilisent tous la charte graphique des Villes et pays d'art et d'histoire qui permet d'indiquer aux visiteurs qu'ils se trouvent sur un territoire labellisé « Pays d'art et d'histoire ».

Plusieurs dépliants ont d'ores et déjà été réalisés par les communes, en partenariat avec le service patrimoine de la Provence verte et l'Office de tourisme. Le projet est de permettre à la totalité des communes de se doter de cet outil. Ces dépliants permettent à la fois d'avoir un éclairage sur l'histoire du village, mais également de donner des informations attendues par les touristes sur les activités présentes sur la commune, en saison et hors saison.

### **Opportunité territoriale du projet**

Un outil de développement pour un tourisme culturel à l'échelle du territoire :

La valorisation du patrimoine des communes fait partie intégrante du projet de développement touristique du territoire. Pour cela, des actions de communication doivent être mises en place, particulièrement au travers de ces circuits et dépliants à destination des visiteurs, leur permettant de découvrir les richesses des communes du territoire.

### **Complémentarité avec d'autres opérations ou actions**

Ces circuits se situent dans la continuité du projet mené par la Communauté de Commune Provence Verdon qui a été la première à initier ce type de découverte du patrimoine de ses villages. Le Pays d'art et d'histoire continue aujourd'hui d'équiper les autres communes du territoire de la Provence Verte pour qu'à terme toutes en soient dotées.

En outre, cette signalétique pourra être un complément à celles du PNR du Verdon et au futur PNR de la Sainte Baume, plus axés sur la découverte du patrimoine naturel.

### **Caractère structurant du projet (projet intégré – équipement multifonctionnel)**

Cet équipement est structurant pour le territoire et fait partie du schéma territorial de développement et d'organisation touristique durable.

### **Caractère innovant du projet**

Ce type de projet est porté uniquement par le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte et permet

ainsi aux communes de se doter d'un outil innovant dans un but de développement touristique.

### **Caractère intégré du projet (mise en réseau - mutualisation)**

Les circuits et dépliants sont portés à la connaissance du public par l'Office de tourisme de la Provence Verte :

- Distribution des dépliants dans les OT du territoire et téléchargement possible sur le site internet
- Circuits détaillés sur le site internet de l'OT de la Provence Verte

A terme, toutes les communes du territoire de la Provence Verte devront être équipées de ces outils.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Panneaux signalétique</b>	100 000 €	Conseil Régional	85 000 €
<b>Tables de lecture de paysage</b>	50 000 €		
<b>Dépliants</b>	20 000 €	Autofinancement	85 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 €</b>		<b>170 000 €</b>

#### **Le Bureau**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- de valider le plan de financement ci-dessus afin de solliciter sur ces bases la subvention du Conseil régional PACA
- d'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir correspondant à cette opération.

**Délibération n°032 – Demande de subvention à l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse et de participations financières aux communes volontaires du SMPPV (hors contrats de rivière) pour la réalisation des plans de gestion alternatifs à l’usage des pesticides.**

Parmi les préconisations du document d’objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301618 « Sources et tufs du Haut Var », « Lutter contre les sources de dégradations des eaux » est prioritaire dans ce site Natura 2000. Suivant cet objectif une action se décline dans le cadre de l’animation Natura 2000 portée par le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :

Des formations à la gestion différenciées ont donc été proposées aux services techniques des communes du site Natura 2000 en 2013 et 2014. Par la suite, neuf communes du site Natura 2000 ont signées la charte d’engagement « vers une région sans pesticide, nos collectivités s’engagent ». Afin de répondre à cet engagement, les communes signataires doivent mettre en place des plans de gestion alternatifs à l’usage des pesticides.

Dans le périmètre du site Natura 2000 du « Val d’Argens » (FR 9301626), la veille sur la qualité des eaux du bassin versant de l’Argens est également un objectif du DOCOB. Le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte a pris en charge la mission d’appliquer les actions de ce DOCOB depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le bassin versant de l’Argens est un secteur géographique faisant l’objet de mesures du SDAGE<sup>1</sup> Rhône Méditerranée 2016-2021 pour atteinte des objectifs de lutte contre la pollution par les pesticides avec un objectif de bon état et de réduction des émissions de substances, soutenu par des aides financières de l’Agence de l’eau (AERMC<sup>2</sup>)

Cet objectif est repris dans le cadre de contrats de rivière qui concernent le territoire de la Provence Verte (Contrat de Rivière Camary/Issole, Contrat de rivière de l’Arc et ses affluents).

La loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l’utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national prévoit à partir du 1er janvier 2020 que l’Etat, les collectivités locales et les établissements publics ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l’entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant du domaine public et privé.

Et la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit l’interdiction d’utiliser ou de faire utiliser des produits phyto (hors biocontrôle, produits AB, substances naturelles peu préoccupantes) sur les espaces verts, promenades, forêts et voiries ouverts ou accessibles au public à partir du 31 décembre 2016.

Il est proposé que le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte soutienne les communes volontaires du territoire de la Provence Verte, hors contrat de rivière, pour la mise en place de plan de gestion alternatifs au pesticides dans les sites Natura 2000 en priorité et hors site Natura 2000.

Chaque étude aura une durée d’un an et suivra les étapes suivantes

---

<sup>1</sup> SDAGE RM ; schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône Méditerranée

<sup>2</sup> AERMC : Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse

\*Communes Natura 2000

- Etape 1 : Lancement et présentation de la démarche : rencontre des élus et recueil des éléments cartographiques ;
- Etape 2 : Diagnostic des pratiques actuelles ;
- Etape 3 : Inventaire des zones entretenues ;
  
- Etape 4 : Préconisations de méthodes de désherbages alternatives zones par zones ;
- Etape 5 : Présentation des conclusions auprès des élus et des employés communaux; et assistance technique auprès des agents communaux par téléphone et par mail durant la première année ;
- Etape 6 : Réunion de bilan en fin de première année, évaluation des résultats attendus et en fonction des difficultés rencontrées, ajustement des méthodes alternatives proposées

Ces études sont finançables jusqu'à 80% par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) dans le cadre de leur programme « Objectif « zéro pesticide » dans nos villes et nos villages » », 20% restant à la charge des communes sollicitant les plans de gestion alternatifs à l'usage des pesticides.

A ce jour quatre communes se portent volontaires et ont délibéré dans ce sens : Bras, Correns\*, Entrecasteaux\* et Tavernes\*. D'autres communes pourront être volontaires pour une deuxième tranche d'études.

Le descriptif financier prévisionnel est présenté ci-dessous :

#### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES/FONCTIONNEMENT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
<b>Etudes pour la mise en place de Plan de désherbage alternatif sur 10 communes du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte :</b>  Etudes tranche 1 : 4 communes Correns, Bras, Tavernes et Entrecasteaux  Etudes tranche 2 : 6 communes à définir	100 000 €	AERMC	80 000 €
		Communes	20 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>

#### Le Bureau

Où l'exposé  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
 Vu l'ensemble les pièces du dossier,  
 Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- d' approuver le projet d'études pour la réalisation de Plans de gestion alternatifs à l'usage des pesticides pour 10 communes du Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte volontaires (hors dispositifs contrats de rivière)
- d'autoriser le Président à solliciter auprès des services de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une demande de subvention figurant au plan de financement prévisionnel, à savoir 80 000€ TTC pour la part AERMC et une participation financière pour chaque commune volontaire soit un total pour les 10 communes de 20 000€
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des études et à la phase de demande de paiement afin de recevoir l'aide financière correspondante.

**LE TEXTE INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE**

**DU PAYS DE LA PROVENCE VERTE (S.M.P.P.V.)**

**EST A LA DISPOSITION DU PUBLIC AU :**

**S.M.P.P.V.  
Chemin du Plan  
CS 20014  
83175 BRIGNOLES Cedex**